



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Mairie de Gentilly

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 9 février 2023

N° 230209003

ENVIRONNEMENT - Approbation de l'adhésion de la commune à l'association Plante&Cité

L'an deux mil vingt trois, le neuf février à vingt heures trente, les Membres composant le Conseil Municipal de GENTILLY, légalement convoqués le 1 février 2023 par Mme TORDJMAN, Maire, se sont réunis en Salle des fêtes, sous sa Présidence.

PRESENTS Mme TORDJMAN - M. DAUDET - M. AGGOUNE - M. ALLAIS - Mme JOUBERT - Mme VILATA - M. BOMBLED - M. LE ROUX - Mme GRUOSSO - Mme HUSSON-LESPINASSE - M. CRESPIN - M. GUITOUNI - Mme ALITA - M. MASO - Mme MAZIÈRES - Mme VÉRIN - M. PELLETIER - Mme LABADO - Mme POP - Mme SAUSSURE-YOUNG - Mme JAY - Mme CARTEAU - M. MOKHBI - Mme GROUX - M. LEFEUVRE - M. SEHIL .

Nombre de Membres

Composant le Conseil Municipal en Exercice 33

lesquels forment la majorité des Membres en Exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'Article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

Présents à la séance : 26

Représentés : 6

Absents excusés : 0

Absents non excusés : 1

ABSENTS REPRESENTES Mme HERRATI par M. MOKHBI - M. NKAMA par M. BOMBLED - M. BENAOUADI par M. AGGOUNE - M. GIRY par M. CRESPIN - M. EL ARCHE par Mme VÉRIN - Mme SCHAFER par Mme MAZIÈRES.

ABSENTS NON EXCUSES Mme MELIANE.
SECRETAIRE Françoise CARTEAU

La séance est ouverte à 20h00.

.../...

ENVIRONNEMENT - Approbation de l'adhésion de la commune à l'association Plante&Cité

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR la proposition de M. Patrick MOKHBI Conseiller Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le rapport d'activité 2021/ 2022 de l'association Plante&Cité et le formulaire d'adhésion,

VU le budget primitif de l'exercice 2023,

CONSIDERANT l'engagement de la ville de Gentilly dans une démarche d'amélioration de la qualité des espaces verts et de la biodiversité,

CONSIDERANT que l'association Plante&Cité partage et met en commun, via des bases de données, des expériences autour des techniques du développement durable de gestion des espaces verts, coordonne des programmes d'études et d'expérimentations, réalise la formation d'agents des espaces verts,

CONSIDERANT qu'il y a un grand intérêt pour la ville de Gentilly et son service des Espaces verts à participer à cette dynamique de mutualisation des connaissances scientifiques et techniques au service des Gentilléens,

APRES examen par la Commission « Une ville écologique à l'urbanisme maîtrisé avec des logements accessibles » pour tous en date du 2 février 2023.

DELIBERE

ARTICLE 1^{er} – **APPROUVE** l'adhésion de la ville de Gentilly à l'association Plante&Cité pour l'année civile 2023

ARTICLE 2 – **AUTORISE** Madame la Maire, ou son représentant, à signer tous les documents y afférant.

ARTICLE 3 – **DIT** que la cotisation annuelle, d'un montant de 515 euros pour l'année 2023, sera imputée sur les crédits inscrits au budget communal *chapitre 011, article 6281, Concours divers (cotisations)*.

Par 28 voix pour, 4 voix abstentions,

Affiché le 10 février 2023
Reçu en préfecture le 10 février 2023
Identifiant de l'acte : 094-219400371-
20230209-8871-CC-1-1

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an
que dessus,

Et ont, au registre, signé les membres présents.

LA MAIRE,
Patricia TORDJMAN

